

Montréal, le 2 juin 2016

Mme Anne-Marie Larochelle
Secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire et
de la Commission des relations avec les citoyens
Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.31
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Consultations particulières sur le projet de loi n° 103

Mme Larochelle,

Au nom de la Coalition des familles LGBT, nous avons décidé de décliner votre invitation aux consultations particulières dans le cadre du *Projet de Loi 103, visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres.*

La raison de notre refus est la suivante : depuis 2013, dans une diversité de commissions parlementaires, les représentants d'organismes de la communauté LGBT, des militants trans incluant des jeunes, et une panoplie d'experts médicaux et sociaux ont soumis leurs idées sous la forme de mémoires écrits, ainsi qu'en personne devant ces comités. Il n'y a rien donc de nouveau à dire sur ce sujet.

Le présent projet de loi nous convient énormément. Il répond à un besoin criant : le bien-être et même la survie de jeunes enfants trans. Pour nous, il est absolument nécessaire à cette conjoncture d'aller de l'avant. D'éterniser une discussion sur ce sujet ne fera qu'une chose : nuire aux jeunes qui ont déjà assez souffert. Est-ce qu'il faut un suicide avant que le gouvernement réagisse ? Nous croyons que tous les membres de cette commission sont de bonne foi et n'ont pas le goût de ralentir le processus. Nous comptons sur vous pour adopter cette loi avant la fin de cette session parlementaire.

Nous sommes aussi très heureux de voir qu'une modification sera apportée à la *Charte québécoise des droits et libertés* pour protéger les droits des personnes trans. Nous n'avons qu'une suggestion : que vous ajoutiez **l'expression de genre** comme catégorie de non-discrimination. D'avoir l'identité ET l'expression de genre inclus dans le *Charte québécois des droits et libertés* est une revendication que nous avons comme communauté depuis une décennie. Nous croyons que l'ajout de l'expression de genre est important aussi, car ça couvrira la diversité de personnes qui dérogent des normes de genre stéréotypées. L'ajout de l'identité et de l'expression de genre à la charte comme motifs prohibés de discrimination enverra aussi un très fort message symbolique. Finalement, d'avoir ces deux éléments dans la charte québécoise s'arrimera avec les protections récemment adoptées à la Chambre des communes au niveau fédéral.

La communauté LGBT est unanime dans le constat qu'après le passage de cette loi il restera quand même des choses à faire pour que les personnes trans acquièrent une pleine égalité juridique. Nous voulons que les immigrants et réfugiés trans non résidents puissent changer leurs documents légaux pour correspondre à leur genre ressenti ; nous voulons que les enfants des parents trans puissent porter des actes de naissance où le genre de leur parent est correctement affiché ; et nous voulons que les personnes trans aient la possibilité de préserver leur fertilité avec une couverture par la RAMQ, comme les patients qui suivront des traitements de chimio- ou de radiothérapie (tel que le ministre Barrette nous a promis, mais qui n'est toujours pas inclus dans les règlements connectés à la loi 20). MAIS nous croyons que le projet de loi 103 est si important et urgent qu'il doit être adopté tout de suite avant d'entamer des discussions sur ces autres sujets.

Nous espérons que vous entendiez notre message et que vous preniez la décision éthique en adoptant ce projet de loi avant le 10 juin 2016.

Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire. Nous vous remercions, Madame Larochelle, et chers membres du comité consultatif, de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer nos meilleurs sentiments.



Mona Greenbaum
Directrice
Coalition des familles LGBT
3155, rue Hochelaga
Bureau 201
Montréal, Québec
H1W 1G4

